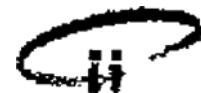


PLAN D'ACTION

CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

2022-2025



Produit par le Conseil des infirmières et infirmiers de l'ICM

Adopté lors de : _____

Adopté par le CECII le : _____

Direction des soins infirmiers

Octobre 2022

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Préambule

Le conseil des infirmières et infirmiers (CII), représente l'ensemble des infirmières et infirmiers de l'établissement où les fonctions sont exercés (article 219 de la LSSSS). Un CII est institué lorsque l'établissement exploite une ou plusieurs installations où travaillent au moins cinq infirmières ou infirmiers.

Le CII est composé de l'ensemble des infirmières et infirmiers qui exercent leurs fonctions dans toute installation exploitée par l'établissement, incluant celles et ceux qui assument des fonctions-cadres liées à la dispensation des services infirmiers (article 219 de la LSSSS). Le CII de l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) est composé de 626 membres dont 10 infirmiers praticiennes spécialisées ou praticiens spécialisés.

Le CII est responsable de:

1. Adopter des règlements en lien avec sa régie interne et la création de son comité exécutif et tout autre comité assurant la qualité des soins infirmiers. Ce même conseil, adopte des règlements afin de régir la procédure interne de celui-ci, dans le but de promouvoir son bon fonctionnement (article 222 de la LSSSS);
2. Former un comité exécutif ou CECII qui exercera les responsabilités et pouvoir du CII (article 224 de la LSSSS);
3. Désigner un membre du CII pour siéger au conseil d'Administration (CA) (paragraphe 4, article 9- article 10 de la LMRSSS).

Le CII est responsable envers le conseil d'administration:

4. D'apprecier, de manière générale, la qualité et l'excellence des soins des actes infirmiers posés dans l'établissement et, le cas échéant, en collaboration avec le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (RLRQ, chapitre I-8) et exercées dans l'établissement;
5. De faire des recommandations sur les règles de soins infirmiers applicables à leurs membres dans l'établissement;
6. De faire des recommandations sur les règles de soins médicaux et les règles d'utilisation des médicaments applicables à leurs membres dans l'établissement;
7. De faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par leurs membres dans l'établissement;
8. D'assumer toute autre fonction que lui confie le CA;
9. De faire un rapport annuel au CA concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent (article 220 de la LSSSS).

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Conformément aux règlements de l'établissement, le CII est responsable envers le président-directeur général de donner son avis sur les questions suivantes :

10. l'organisation scientifique et technique de l'établissement;
11. les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des infirmières et infirmiers;
12. toute autre question que le président-directeur général porte à son attention (article 221 de la LSSSS).

Par le fait même, il donne son avis sur l'organisation, les pistes novatrices, la distribution et l'intégration des soins infirmiers de son établissement.

Lexique:

CA : Désigne le conseil d'administration de l'établissement;

CECII : Désigne le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement;

CII : Désigne le conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement;

CRI : Désigne le comité de la relève infirmière de l'établissement;

Établissement : Désigne l'Institut de Cardiologie de Montréal;

ICM: Institut de Cardiologie de Montréal

LSSSS : Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);

LMRSSS : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), auparavant le projet de loi n° 10;

Membre : Désigne une infirmière ou un infirmier membre en règle de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec exerçant sa profession au sein de l'établissement.

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
1. Favoriser le bon fonctionnement du CII de l'ICM, de ses comités et sous-comités.	Les règlements doivent être révisés et adoptés par le CII et le CA de l'établissement. Le CII est redevable envers le CA de l'établissement. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités du CII numéro: 1-2-3-8-9	1.1 Que les règlements généraux du CII soient adoptés par les membres du CII et le CA	1.1.1. Présenter la proposition de règlements à l'assemblée générale du CII. 1.1.2. Présenter la proposition de règlements au conseil d'administration. 1.1.3 Assumer toutes autres fonctions que confie le CA au CII. 1.1.4. Émettre un rapport annuel au CA sur les activités et recommandations du CII 1.1.5 Le CII désigne un membre pour siéger au CA de l'établissement. (paragraphe 4, articles 9-10, LMRSSS)	R : CII C : CECII/DSI R : CECII C : CA R : CII C : CECII/DSI R : Présidente et secrétaire du CII C : CECII/DSI R : CII C CA	Annuellement Annuellement En continue Mars 2023 Octobre 2022

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
1. Favoriser le bon fonctionnement du CII de l'ICM, de ses comités et sous-comités		1.2. Que le CECII s'assure du bon fonctionnement du processus de désignation des membres de son exécutif et de son assemblée générale du CII tel qu'il est stipulé dans son règlement de régie interne.	1.2.1. Tenir une assemblée générale annuelle (AGA) du CII au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière. 1.2.2. Mettre en place des moyens pour favoriser la participation des membres à l'assemblée générale du CII. 1.2.3. Tenir le processus de désignation des membres du CECII. 1.2.4. Rédiger et adopter le rapport d'activités annuel.	R : CECII C : CII/DSI R : CECII C : CII/DSI R : CECII C : CII/DSI R : Présidente et secrétaire du CII C : CECII	Mai 2023 En continue Mai 2024 Mai 2026 Mai 2023

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



INSTITUT DE
CARDIOLOGIE
DE MONTREAL

ASSOCIÉ
Université de Montréal

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
1. Favoriser le bon fonctionnement du CII de l'ICM, de ses comités et sous-comités	Pour bien mener ses activités, le CECII a besoin de ressources financières et humaines. Le règlement du CII stipule que celui-ci s'engage à soutenir les activités du CRI. Ce comité favorise l'intégration et l'accueil de la relève infirmière, contribue au partage des connaissances tout en favorisant la consolidation de la pratique clinique. Il organise des activités de réseautage professionnel afin de favoriser le sentiment d'appartenance dans l'établissement et au sein de la profession.	1.3. Obtenir les ressources financières et humaines pour assurer ses responsabilités et ses mandats.	1.3.1. Maintenir un registre des dépenses et un budget à jour. 1.3.2 Développer des relations avec différents partenaires financiers. 1.4.1. Inviter la présidente du CRI aux rencontres du CECII en tant qu'observatrice.	R: Trésorière du CII C: CECII/CRI R: Trésorière du CII C: CECII/CRI R: CECII C: CECII/CRI	En continue En continue En continue
		1.4 Veiller à soutenir et valoriser les activités et mandats du CRI.	1.4.2. Adopter un calendrier de rencontres avec la présidente du CRI pour la planification d'activité entre le CII et le CRI. 1.4.3. Soutenir humainement et financièrement la poursuite des activités et objectifs du CRI.	R: CECII C: CECII/CRI	Avril 2023
				R: CECII C: CECII/CRI	En continue

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
2. Promouvoir le développement du savoir infirmier par la formation continue et encourager la recherche innovante en soins infirmiers.	Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités du CII numéro: 10-11	2.1 Informer des différentes formations accréditées, congrès, articles scientifiques, ou toutes autres formes de formation aux membres.	2.1.1 Recenser tous types de formations accessibles annuellement. 2.1.2 Allouer une portion du budget annuel du CECII à l'accessibilité de formation à ses membres. 2.1.3 Diffuser et encourager la participation de ses membres aux formations.	R: CII C: CECII/DSI/DE	En continue
		2.2. Soutenir les différentes initiatives dans les projets de recherche en soins infirmiers.	2.2.1. Diffuser les différents projets de l'équipe de recherche en sciences infirmières de recherche au sein du personnel de l'établissement. 2.2.2. Diffuser les résultats de ces recherches à travers les différents canaux de communication accessible au CII	R : II C : Équipe de recherche en sciences infirmières/Service de communication/CECII	En continue
			2.2.3. Intégrer au «Gala Reconnaissance» une catégorie Recherche en sciences infirmières innovante.	R : CEII C: CII/DSI	En continue

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
3. Collaborer à la mission de l'ICM par l'entremise du CII	<p>Le CECII, de par ses responsabilités, favorise l'accessibilité, l'organisation, la distribution et l'intégration des soins et des services dispensés par ses membres.</p> <p>Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités du CII numéro: 4-6-12</p>	<p>3.1 Collaborer de façon incontournable dans la mission de l'ICM.</p>	<p>3.1.1 Répondre aux mandats émis concernant les enjeux relatifs à l'établissement.</p> <p>3.1.2 Représenter les membres dans les différents comités pertinents.</p>	<p>R : CECII C : CA/ CRI/ service de communication/ DSI/DSM /CII</p>	<p>En continue</p>

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
4. Promouvoir le rôle, les responsabilités et activités du CII à ses membres.	La communication est essentielle avec les membres pour permettre la visibilité du CECII et pour faire connaître ses mandats. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités du CII numéro: 1-11	4.1 Établir différents canaux de communication afin de toucher un plus vaste bassin de membres.	4.1.1 Utiliser les différents réseaux sociaux du CII afin de diffuser régulièrement et promouvoir les activités du CII. 4.1.2 Concevoir et diffuser au sein de l'établissement des affiches approuvées par la DRH. 4.1.3 Être présent durant les différentes activités scientifiques et de reconnaissance pour le personnel de l'établissement.	R : CII C: DRH/ service des communications/CECII	En continu
	Le «Prix Reconnaissance du CII» sert à souligner l'implication, l'expertise et l'excellence des soins de ses membres annuellement. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités du CII numéro: 1-4-11	4.2 Le CECII est en charge du comité d'organisation du «Prix Reconnaissance du CII».	4.2.1 Revoir avec les collaborateurs les modalités de la mise en œuvre du Prix Reconnaissance du CII» et le processus de mise en nomination. 4.2.2 Assurer la publicité et la diffusion du prix reconnaissance ainsi que du «Gala de Reconnaissance».	R : CECII C : DSI/CII	Annuellement
				R : CECII C : service des communications/CII	Annuellement

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
5. Participer aux différents projets établis pour la rétention et l'attraction du personnel.	Tout le réseau de la santé du Québec fait face à une demande accrue en personnel infirmier et notre établissement ne fait pas exception. Le CII se doit d'assurer une accessibilité à ses membres à la capacité d'offrir des soins sécuritaires et de qualité. De plus, l'attraction et la rétention du personnel sont les principaux moyens afin d'offrir ces services.	5.1. Favoriser l'attraction de personnel au sein de l'établissement. 5.2. Favoriser la rétention des infirmières à l'ICM	5.1.1. S'assurer qu'au moins un membre du CII soit présent aux journées portes ouvertes ainsi que lors des journées recrutement. 5.1.2. Consulter la littérature et les données probantes sur les différents moyens d'attraction et de rétention du personnel 5.1.3. Émettre les résultats et recommandations à la DSi et le CECII. 5.2.1 Veiller à la création et à l'organisation d'un comité d'attraction et rétention infirmière. 5.2.2. Organiser des activités en collaboration avec le CRI pour favoriser le sentiment d'appartenance envers l'établissement. 5.2.3 Mettre en valeur le programme de mentorat du CRI à travers différents médias.	R: CECII C: CRI/DSI/DSM/RH/CII R: CII C: CRI/DSI/DSM/RH/ CECII R: CII C: CRI/DSI/DSM/RH R: CECII C: CRI/DSI/DSM/RH/CII R: CII C: CRI/DSI/DSM/RH/ CECII R: CII C: CRI/DSI/DSM/RH/ CECII	En continue En continue En continu En continu En continu En continu

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
6. Veiller à l'excellence de la qualité des soins et des actes infirmiers applicables au sein de l'établissement	L'utilisation des audits est privilégiée afin d'apprécier la qualité des actes infirmiers. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités du CII numéro: 6-7-8-9.	6.1 Offrir notre support en tant que consultant lors de la mise en place des audits.	6.1.1 Nommer un membre du CII à siéger au comité de gestion des risques. 6.1.2 Proposer le choix d'audits à réaliser en se basant sur les conclusions ressortant du comité de gestion des risques.	R: CECII/ C: CII/PCI /gestion des risques/ DSi/ Comité de gestion de risques.	En continue
		6.1.3 En collaboration avec le secteur conseil, participer à l'élaboration et la mise en place des diverses recommandations ressortant des audits à la DSi.	6.1.4 Collaborer à l'élaboration du plan d'action à la suite des audits.	R: Secteur conseil DSi C: PCI et pratique professionnel/Comité de gestion des risques/DSI/CII	Annuellement
				R: Comité de gestion de risques. C: PCI/ pratique professionnel/gestion des risques/DSI/CII	En continue

Plan d'action 2022-2025

Conseil des infirmières et infirmiers



Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/pistes d'actions	Responsable/collaborateur	Échéancier
6. Veiller à l'excellence de la qualité des soins et actes infirmiers applicables au sein de l'établissement	Le rôle et les compétences infirmières étant en pleine évolution, les lignes directrices des pratiques exemplaires doivent être mise à jour de façon continue	6.2. Offrir notre support en tant que consultant lors de la révision des différents outils infirmiers, entre autres pour les techniques de soins infirmiers.	6.2.1. Recommander la création d'un comité de révision des outils infirmiers de l'ICM.	R : CECII/CII C : Conseillère à la DSi désignée, DSi, cheffe du département de pharmacie	En continue
			6.2.2. Présenter les recommandations de mise à jour des différents outils aux instances concernées.	R : CECII/CII C : Conseillère à la DSi désignée, DSi, cheffe du département de pharmacie	En continue